VILLE DE SAINT-QUENTIN

OBJET

AMENAGEMENT ET URBANISME - Conclusion d'un bail emphytéotique avec l'association Harly-Quentin.

-=-

Rapporteur : Mme le Maire

Date de convocation : 27/10/2020

Date d'affichage : 09/11/2020

Nombre de Conseillers en exercice : 45

Quorum :23

Nombre de Conseillers présents ou représentés : 45

Nombre de Conseillers votant : 45

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 NOVEMBRE 2020 à 17h00

en la salle de réception du Palais de Fervaques

Sont présent(e)s :

Mme Frédérique MACAREZ, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Françoise JACOB, M. Alexis GRANDIN, Mme Sylvie ROBERT, M. Michel MAGNIEZ, Mme Béatrice BERTEAUX, M. Frédéric ALLIOT, M. Karim SAÏDI, Mme Mélanie MASSOT, Mme Sandrine DIDIER, Mme Colette BLERIOT, M. Bernard DELAIRE, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Lionel JOSSE, Mme Luz GARCIA IDALGO, M. Philippe VIGNON, M. Yves DARTUS, Mme Sylvette LEICHNAM, Mme Agnès POTEL, M. Philippe CARAMELLE, Mme Assiba BEAUFRERE, Mme Aïssata SOW, Mme Aïcha DRAOU, Mme Najla BEHRI, Mme Cindy JANKOWIAK, M. Antoine MACAIGNE, M. Louis SAPHORES, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Nathalie VITOUX, M. Sébastien ANETTE, Mme Anne-Sophie DUJANCOURT, M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY, M. Aurélien JAN.

Sont excusé(e)s représenté(e)s :

Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Frédérique MACAREZ, M. Vincent SAVELLI représenté(e) par Mme Sylvie ROBERT, Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, M. Pascal TASSART représenté(e) par M. Frédéric ALLIOT, M. Xavier BERTRAND représenté(e) par M. Freddy GRZEZICZAK, M. Dominique FERNANDE représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, Mme Lise LARGILLIERE représenté(e) par Mme Najla BEHRI, M. Julien ALEXANDRE représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE.

Secrétaire de Séance : Mme Najla BEHRI

L'association sportive Harly-Quentin sollicite la collectivité en vue d'obtenir une emprise foncière d'environ 210 m² dans l'enceinte sportive de Marcel Bienfait située Boulevard Pierre Choquart à HARLY.

Le demandeur souhaite construire à ses frais un bâtiment, d'une surface de 70 m², pour accueillir les membres de l'association.

Compte tenu du rôle social joué par le club et en l'absence de possibilité de lui mettre à disposition des locaux sur le site il est proposé de répondre favorablement à cette demande.

A l'issue d'une réflexion sur les différentes modalités de portage du projet, il est apparu que la conclusion d'un bail emphytéotique administratif (BEA) pour une durée de 30 ans se présente comme une solution pertinente tant pour le club que pour la Ville.

Compte tenu de l'investissement financier de l'association pour la construction du lieu, il est proposé de consentir cette mise à disposition moyennant l'euro symbolique, France Domaine ayant été consulté.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) de décider de mettre à la disposition de l'association Harly-Quentin une emprise foncière de l'ordre de 210 m² dans l'enceinte du Stade Marcel Bienfait rue Pierre Choquart à HARLY et ce, aux conditions exposées au présent rapport ;

2°) d'autoriser Madame le Maire à remplir toutes formalités et à signer tous documents relatifs à cette opération ;

3°) de charger le notaire de l'association d'établir l'acte notarié correspondant aux frais du preneur.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Pour extrait conforme,

MAIRIE DE ST-QUENTIN (Aisne)

Frédérique MACAREZ
Maire de Saint-Quentin

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

002-210206660-20201102-51129-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 5 novembre 2020
Publication : 9 novembre 2020

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

VILLE de SAINT-QUENTIN
DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES -
Service Affaires Immobilières et Foncières
site Marcel Bienfait à Harly

Date: 01/10/2020

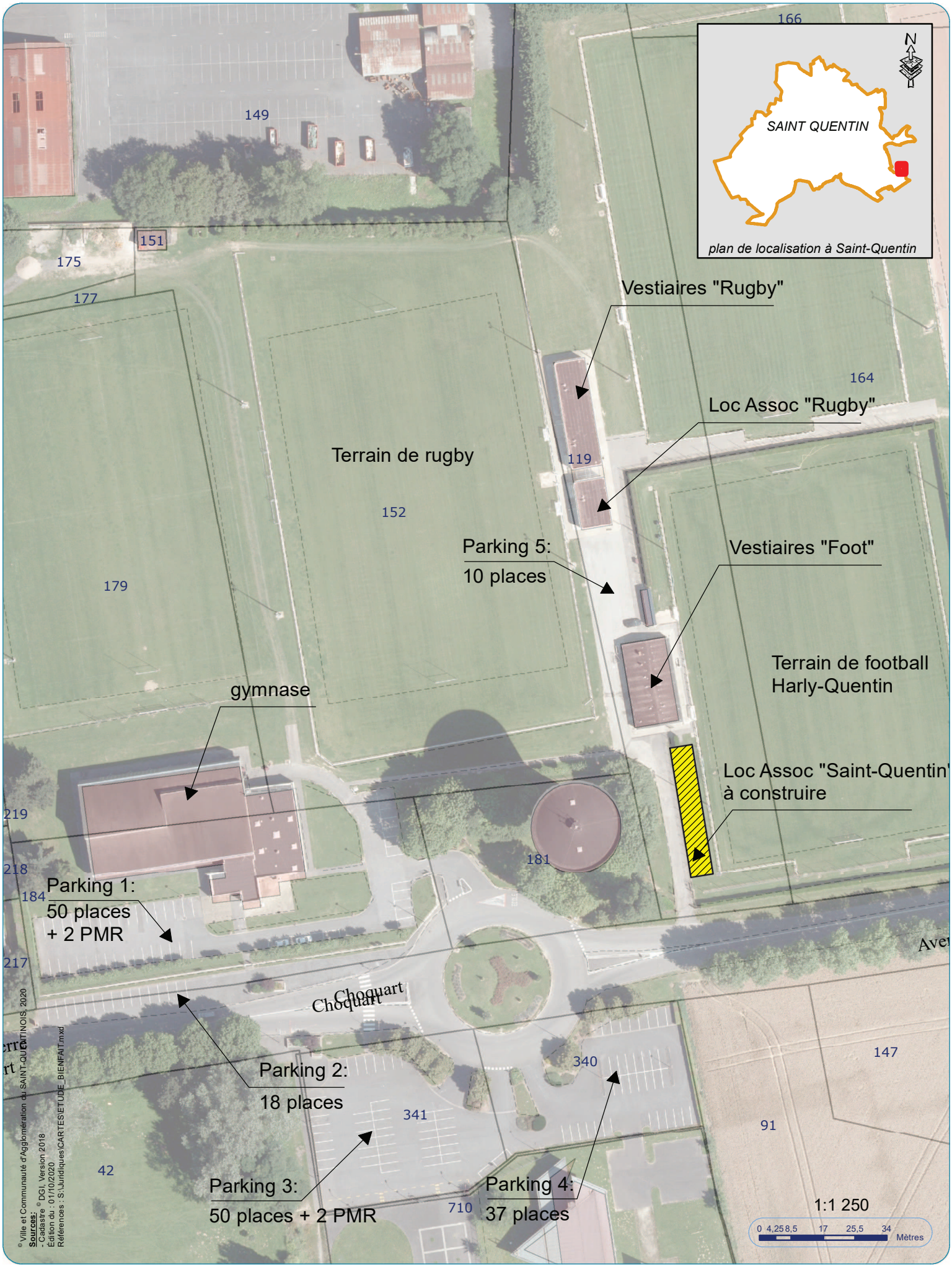

© Ville et Communauté d'Agglomération du SAINT-QUENTINOIS, 2020
Sources:
- Cadastre © DGI, Version 2018
Édition du : 01/10/2020
Références : S:\Juridiques\CARTES\ETUDE_BIENFAIT.mxd

Construction d'un Local Associatif (Vue du stade) :